



Ouagadougou, le 28 MAI 2025

N°2025-^{No} 0005 /MEF/SG/DGI/DI

**DELIVRANCE EN LIGNE DE DOCUMENTS
A TRAVERS LA PLATEFORME eDOCUMENT**

COMMUNIQUE DE LA DIRECTRICE GENERALE DES IMPOTS

La Directrice générale des impôts a le plaisir d'informer tous les citoyens que dans le cadre de la poursuite de la digitalisation des procédures de l'administration fiscale en vue de faciliter l'accès de ses prestations aux usagers, la Direction générale des impôts a développé une plateforme numérique dénommée eDocument destinée à la délivrance en ligne des documents administratifs sollicités auprès de ses services.

Intuitive, conviviale et disponible 24 heures /24 et 7 jours/7, la plateforme eDocument, accessible à l'adresse <https://dgi.bf/edocument>, permet de demander et d'obtenir des documents sécurisés en ligne.

Elle contribue ainsi à réduire les déplacements tout en garantissant un traitement rapide avec des délais réduits de réponse.

À ce jour, le quitus fiscal peut déjà être demandé et délivré dans un délai maximal de 48 heures via cette plateforme. Les autres types de documents (certificat de non-imposition, certification d'imposition, attestation de revenus des parents, etc.) sont en cours de développement et seront progressivement mis en ligne.

La Directrice générale des impôts invite tous les usagers à privilégier cette plateforme pour effectuer leurs demandes de documents auprès de l'administration fiscale, notamment le quitus fiscal afin d'obtenir plus facilement des actes sécurisés. Elle tient à préciser que les demandes de quitus fiscal seront exclusivement faites en ligne à partir du 1^{er} septembre 2025.

Pour tout besoin d'assistance, les usagers sont invités à contacter la Direction des services des impôts dont relève leur lieu de résidence.

« Pour un Burkina Faso souverain et résilient, je déclare et je paie mes impôts » !

La Directrice générale des impôts



Eliane T. DJIGUENDE

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon